



**Direction de la solidarité
et de la cohésion sociale**

Tél. 03 20 66 58 15
Fax: 03 20 66 58 35

DECISION

DEC/2025/AS/20

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L2122.22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention portant sur la réalisation d'ateliers bricolages dans le cadre du projet « atelier partagé » hémois.

DECIDE

ARTICLE 1 : de passer avec l'association Compagnons bâtisseurs, sise au 4D, rue de Courmont – 59000 LILLE, une convention portant sur la réalisation d'ateliers bricolages dans le cadre du projet « atelier partagé » hémois.

ARTICLE 2 : Les douze ateliers, d'une durée de 2 heures, se dérouleront dans les locaux de l'atelier partagé, sis au 702, rue Ambroise Paré, à Hem. La répartition de ces douze ateliers est convenue entre la Ville et le prestataire, sur la base d'un planning conjointement établi.

Les dates et les horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de l'association. En raison de la crise sanitaire actuelle, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites.

ARTICLE 3 : La prestation s'élève à 5000 euros TTC (cinq mille euros) et sera payée sur présentation de factures, comme suit :

- 2 500 euros TTC au 28 juin 2025 (deux mille cinq cents euros)
- 2 500 euros TTC au 12 décembre 2025 (deux mille cinq cents euros)

ARTICLE 4 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée pour attribution à Monsieur le Préfet du Nord et à Monsieur le Receveur de Villeneuve d'Ascq.

Fait à Hem, le



Francis VERCAMER
Maire de HEM
Vice-président de la MEL